

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mardi 13 avril 2021

Date de la convocation: 08/04/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*

Membres en exercice :
12

Présents : 7

Votants : 9

Présents : Pierre CAPOU, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Noël PEREIRA DA CUNHA, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Représentés : Sadek BOUBEKEUR, Alexandra FRONTY

Excusés :

Absents : Xavier MACIAS, Pascal FLURIN

Secrétaire de séance : Félix SASSO

2021_024 - Objet : Budget principal - vote du compte de gestion 2020, du compte administratif 2020 et affectation des résultats

Le conseil syndical réuni sous la présidence de CAPOU Pierre délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		306 668.10		95 885.79		402 553.89
Opérations de l'exercice	744 900.98	797 612.38	1 963 343.10	2 138 897.76	2 708 244.08	2 936 510.14
TOTAUX	744 900.98	1 104 280.48	1 963 343.10	2 234 783.55	2 708 244.08	3 339 064.03
Résultat de clôture		359 379.50		271 440.45		630 819.95
				Restes à réaliser	268 922.00	
				Besoin/excédent de financement Total		361 897.95
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		176 694.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Tarbes
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/04/2021
065-256501321-20210413-2021_024-DE

	au compte 1068 (recette d'investissement)
359 379	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/04/2021 065-256501321-20210413-2021_024-DE
